

LECONTREPLAQUÉ.COM

Communiqué de presse - 20 décembre 2016

MATINÉE DU CONTREPLAQUÉ

Une 2^{ème} édition sur le thème du confort intérieur et acoustique

Jeudi 19 janvier 2017 à l'Espace IRIS - Paris 11^{ème}

Organisée par LECONTREPLAQUE.COM et les Industries du Panneau Contreplaqué, avec le soutien du Comité de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois (CODIFAB), la deuxième édition de la Matinée du Contreplaqué aura lieu le 19 janvier 2017 à l'Espace IRIS à Paris, sur le thème du confort intérieur.

Le contexte

Dans le contexte de la future Réglementation Bâtiment Responsable (RBR), **le confort intérieur revient sur le devant de la scène pour tous les acteurs de la construction et de l'aménagement.** À l'horizon 2018-2020, cette future réglementation prendra effectivement en compte **la notion de confort et de bien être des occupants, en intégrant les performances acoustiques, la qualité de l'air intérieur et la performance environnementale globale des bâtiments.**

Une enquête Ifop réalisée pour le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie a montré que plus de 8 Français sur 10 sont préoccupés par les nuisances sonores subies au quotidien. Les Français interrogés considèrent à 86 % être gênés par le bruit à leur domicile, et 85 % des actifs éprouvent une gêne sur leur lieu de travail.

C'est pourquoi, le confort acoustique a été retenu en 2017 pour constituer le fil central des interventions et des échanges, avec, **pour planter le décor, un point sur le cadre réglementaire acoustique, ses enjeux et les exigences qu'il impose pour la construction et l'aménagement, et pour illustrer le sujet, des témoignages et présentations d'ouvrages entre concepteurs, réalisateurs, prescripteurs et experts.**

La matinée sera l'occasion d'aborder, de manière approfondie et interactive, **les solutions efficaces apportées par le panneau contreplaqué, en termes de confort acoustique (correction et isolation) et en bonne intelligence avec les autres performances requises, en fonction du type de bâtiment.**

Les performances du contreplaqué vis-à-vis du confort hygrothermique et de la qualité de l'air intérieur seront également abordées et la matinée s'achèvera par une table ronde, où l'ensemble des intervenants pourra débattre et répondre aux questions de la salle.

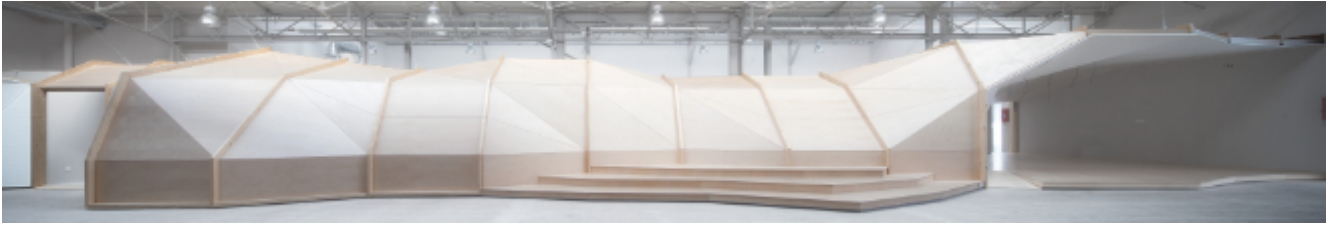
Le programme

- **Le cadre réglementaire acoustique dans la construction et l'aménagement**

Intervention de Laurent Droin, directeur général, Centre d'Information et de Document sur le Bruit (CIDB).

- **Présentation de la réalisation de la « vague acoustique »**, répondant aux contraintes de cohabitation du lieu de travail et de l'espace d'exposition de la Fondation Surfrider à Biarritz, qui a remporté le Prix Spécial du Jury AMO 2015.

Intervention de Patrice Gardera, agence Gardera-D / Architecture.



- **Les grands principes de l'acoustique et la caractérisation des performances**

Intervention de Madeleine Villenave, expert en acoustique.

- **Acoustique et Contreplaqué dans ses usages industriels**

Intervention de Sabine Boury, directrice générale de l'UIPC.

- **Acoustique et Sécurité Incendie dans les ERP**

Intervention de Benoît Reitz, « Avec le Bois » et de Jean-Baptiste Aurel, « Woodenha ».

- **Table ronde** avec l'ensemble des intervenants et débat avec la salle : **le contreplaqué : un matériau et des solutions efficaces pour répondre aux problématiques du confort acoustique.**

Informations pratiques

Espace IRIS : 2 bis rue Mercœur - Paris 11^{ème} - Métro Voltaire ou Charonne
 Accueil petit déjeuner de 9 h à 9 h 30
 Interventions de 9 h 30 à 12 h 30
 Cocktail déjeuner à partir de 12 h 30

Inscription obligatoire sur www.lecontreplaque.com



L'UIPC réunit et représente les industries des panneaux contreplaqués et décoratifs. Répartis sur 14 sites industriels, ses adhérents représentent plus de 90 % de la production nationale et affichent un chiffre d'affaires de 300 millions d'euros (dont plus de 60 % à l'Export) en s'appuyant sur les compétences et les savoir-faire de 2 500 salariés en France.



Le **CODIFAB** a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, FIBC, UFME, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, UNIFA. Il a pour mission de conduire et financer des actions collectives dans le respect de la réglementation européenne et dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 juin 1978 ; ceci par le produit d'une taxe affectée, créée par l'article 71 de la loi de finances rectificative pour 2003 du 30 décembre 2003 (modifiée), et dont il assure la collecte.

Service de presse : CAMPAGNE

Patricia Desmerger : 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr

Manuella Flamini-Loreti : 06 79 12 89 28 - manuella.flamini-loreti@campagne-presse.com